



KPMG Audit
Domaine de Pelus
11 rue Archimède
33692 Mérignac Cedex
France



Rue Pierre et Marie Curie
33525 Bruges
France

Bricodeal S.A.

**Rapport des commissaires aux
comptes sur l'information
financière semestrielle 2008**

Période du 1er janvier 2008 au 30 juin 2008

Bricodeal S.A.

Rue Yves Glotin - Centre Commercial de Bordeaux Nord
33300 Bordeaux

Ce rapport contient 13 pages

EJ.284.002.RL



KPMG Audit
Domaine de Pelus
11 rue Archimède
33692 Mérignac Cedex
France



Rue Pierre et Marie Curie
33525 Bruges
France

Bricodeal S.A.

Siège social : Rue Yves Glotin - Centre Commercial de Bordeaux Nord 33300 Bordeaux
Capital social : €10.000.800

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2008

Période du 1er janvier 2008 au 30 juin 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale et en application des articles L.232-7 du Code de commerce et L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société Bricodeal S.A., relatifs à la période du 1^{er} janvier 2008 au 30 juin 2008, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I – Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Mérignac, le 3 octobre 2008

Bruges, le 3 octobre 2008

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

SAGEC

Eric Junières
Associé

Philippe Bourdy
Associé